



ATIGEs

Actions Thématiques Incitatives de Genopole

APPEL A PROJETS 2017

Les Actions Thématiques Incitatives de Genopole (ATIGE) ont pour objectif d'offrir à des chercheurs titulaires, futurs leaders scientifiques, la possibilité de créer et animer une équipe au sein d'une unité de recherche **déjà implantée sur le site d'Evry**. Par cette action incitative, Genopole souhaite attirer à Evry de jeunes équipes prometteuses.

Les projets de recherche doivent s'inscrire dans les domaines d'intérêt de Genopole : génomique, post-génomique, biologie de synthèse, biothérapies, bio-mathématiques, bio-informatique, bio-physique, transcriptomique, protéomique, métabolomique, biologie systémique et sciences pour l'ingénieur appliquées à la biologie à grande échelle (voir Panel d'évaluation ERC 2017 LS 1, 2, 3, 7, 8 et 9 à titre indicatif)

En 2017, Genopole lance 2 ATIGEs : l'une ouverte à toute thématique s'inscrivant dans les domaines d'intérêt de Genopole indiqués ci-dessus, l'autre dédiée spécifiquement à la biologie de synthèse afin de renforcer cet axe disciplinaire sur le Biocluster évryen.

Les conditions d'attribution et de fonctionnement de ces deux ATIGEs sont les suivantes :

- **Etre titulaire d'un poste** de chercheur ou enseignant-chercheur au sein d'un organisme public de recherche ou d'une université **ou être porteur d'un financement de l'ERC** ;
- Présenter un projet de recherche ambitieux et une proposition de localisation dans un des laboratoires du campus de Genopole (<http://www.genopole.fr/Laboratoires-de-recherche-publics-.html>) ;
- Les enseignants chercheurs devront obtenir une **décharge partielle** d'enseignement pour 3 ans ;
- Le **critère de mobilité est impératif** : les chercheurs développeront leur projet dans un laboratoire du site de Genopole, au sein duquel ils n'ont encore effectué aucune activité de recherche.
- Le candidat s'engage à rester sur le site pour une période au moins égale à 5 années.

Concernant l'ATIGE dédiée à la biologie de synthèse, le candidat devra avoir une expérience avérée dans la biologie de synthèse préférentiellement dans le champ applicatif des biotechnologies industrielles. Cette ATIGE sera affectée à l'UMR CNRS-CEA-UEVE 8030 / Génomique métabolique (<http://ig.cea.fr/drf/ig/english/Pages/Genoscope/Laboratories/UMR-8030-Genomics-Metabolics.aspx>). Pour plus d'information sur cette ATIGE, le candidat est invité à prendre contact avec le directeur de l'UMR8030, Mr. Marcel SALANOUBAT (marcel.salanoubat@genoscope.cns.fr).

Un financement total de **250 K€ sur 3 ans (charges et frais de gestion inclus)** est alloué avec la possibilité d'engager des personnels en CDD pour constituer une équipe ; le candidat doit disposer d'un salaire couvrant au minimum une durée de 5 ans. Par ailleurs, le lauréat de l'ATIGE aura un accès prioritaire aux appels d'offres Genopole pour l'acquisition d'équipements semi-lourds (AO SATURNE).

Les versements de la 2^{ème} et de la 3^{ème} tranches budgétaires annuelles sont conditionnés à un rapport scientifique intermédiaire et un rapport financier pour chaque versement. A l'issue du projet et dans un délai de 60 jours, un rapport scientifique final et un rapport financier global devront être fournis à Genopole.

La **description scientifique et technique du projet** devra être **soumise impérativement en anglais**. Les documents du dossier de soumission devront impérativement nous parvenir **au plus tard le 4 septembre 2017**, aux coordonnées suivantes :

GIP Genopole
Bâtiment 8
Secrétariat Genopole Recherche
5, rue Henri Desbruères
91030 EVRY cedex
Tél. : 01.60.87.83.07 - Fax : 01.60.87.35.00
Email : emmanuel.dequier@genopole.fr, copie à : valerie.lariviere@genopole.fr

15 JUIN 2017
Evry, le
Jean-Marc GROGNET
Directeur Général de Genopole

